



LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Chères villageoises et chers villageois

Ce premier trimestre 2018 a vu l'aboutissement de plusieurs projets : l'adressage, l'opération « cœur de village » avec l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) par ailleurs la révision du PLU entre dans sa phase finale, comme la protection et la valorisation de la vallée de l'Ibie dont les actions avancent bon train.

Cela a demandé beaucoup de travail et d'investissement de l'ensemble des élus-es de l'équipe municipale et des agents communaux que je tiens à remercier chaleureusement pour leur soutien sans faille.

Nous ouvrons désormais d'autres chantiers : la signalétique communale, l'actualisation du schéma d'assainissement, le schéma de défense extérieure incendie, l'arrivée de la fibre optique et les études pour la rénovation et l'adaptabilité de la salle des fêtes qui sera le dernier chantier de la mandature.

Dans quelques jours, le village va prendre son rythme d'été avec l'arrivée des habitants en résidence secondaire et des vacanciers, le petit marché paysan débutera dès le 1er juillet et un programme culturel a été concocté pour agrémenter ces séjours.

Profitons de ces moments pour de belles rencontres, pour partager notre environnement naturel et bâti de grande qualité sans oublier notre BAB ! (bonheur brut ardéchois)

Bel été à toutes et tous !

Votre Maire, Véronique LOUIS

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 13 JANVIER 2018

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
(02/12/2017)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) **Travaux** Opération « Cœur de village » :

- Demande de subvention auprès de l'Etat (Préfecture) pour l'Ad'AP dans le cadre de la DETR 2018
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ardèche (Service des routes) pour la sécurisation de la circulation des piétons, le long de la RD 558 en entrée/sortie d'agglomération sud du village

2) **Plan Local d'Urbanisme- Site Patrimonial Remarquable (PLU-SPR)**

- Avenant au marché pour le Site Patrimonial Remarquable (SPR) permettant le règlement des factures directement à l'Architecte du patrimoine comme co-contractant

3) **Avenant à la convention d'assistance technique avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA)**

- Nouvelles modalités de la convention

4) **Affaires budgétaires**

- Subvention exceptionnelle (Demande de subvention pour un stage de formation, à l'étranger d'une jeune du village)
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement en l'attente du vote du budget primitif

III - Questions diverses et points d'information

- Adressage
- Motion contre la baisse des Aides Pour le Logement (APL)
- Motion pour le maintien de la trésorerie publique de Villeneuve de Berg

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 FEVRIER 2018

Ordre du jour

I- Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
(13/01/2018)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre)

5) **Travaux** Opération « Cœur de village » :

- Attribution du marché public suite à la procédure d'appel d'offres

6) **Affaires budgétaires**

- Compte administratif et Compte de gestion 2017
- Dégrevements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en raison de la sécheresse, du gel et de la grêle 2017

7) **Ressources humaines**

- Avenant à la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle
- Avenant à la convention à l'intervention sur les dossiers retraites (CNRACL)
- Avenant à la convention Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour la garantie de salaire des agents communaux

4) **Transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat départemental des énergies de l'Ardèche (SDE07)**

III- Questions diverses et points d'information

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 AVRIL 2018

Ordre du jour

I- Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
(09/02/2018)

II -Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) **Affaires budgétaires**

- Budget primitif 2018 : les ressources dont les taxes locales et les dépenses prévisionnelles, les subventions aux associations.

2) **Travaux**

- a) Demande de subvention DETR 2018 pour le réaménagement du cimetière
- b) Eclairage public : terrain du jeu de boules et trois lampadaires
- c) Révision de la toiture de l'église – demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne Rhône Alpes (DRAC AURA)

3) **Plan local d'urbanisme (PLU)**

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à modifier eu égard le schéma de cohérence territoriale de l'Ardèche méridionale (SCOT)

4) **Ressources humaines**

Convention de gestion « assurance des risques statutaires » avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche

5) **Adressage**

Complément de dénomination de voie

III - Questions diverses et points d'information

- 1) Motion pour s'opposer à la fermeture du bureau de poste de Villeneuve de Berg pendant l'été 2018
- 2) Information affaires judiciaires
- 3) Point sur les travaux « Cœur de village »
- 4) Conventions culturelles

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

Ordre du jour

I- Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
(06/04/2018)

II -Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) **Affaires budgétaires**

Révision de la toiture de l'église – demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne Rhône Alpes (DRAC AURA)

2) **Affaires judiciaires**

Désignation de Maître Emilie SOUBEYRAND, avocate au barreau de l'ARDECHE pour assurer la défense des intérêts de la commune et pour ester en justice à l'encontre de Monsieur Pierre NOWAK, et notamment déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès du Doyen des Juges d'Instruction auprès du Tribunal de Grande Instance de Privas pour diffamation publique et injure publique.

III – Questions diverses et points d'information

Rappel : Les comptes-rendus du conseil municipal sont consultables sur le site de la commune.

BUDGET 2018

COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017

Les comptes administratif et de gestion relatant les dépenses et recettes effectuées au cours de l'année écoulée ont été votés à l'unanimité le 09 février 2018.

Le compte administratif 2017 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 70 954.54 € et 35 489.07 € en investissement.

Sachant qu'il reste à réaliser 124 100 € en dépenses d'investissement et à attendre 30 400€ de recettes, le besoin de financement s'élève à 93 700€. Compte tenu du résultat excédentaire en investissement, le besoin réel de financement est de (97 300-35 489 07) soit 58 210.93€

Le conseil a décidé d'affecter :

- 58 210.93 € au compte 1068 investissement
- Et la différence (70 954.54 – 58 210.93) = 12 743.21 € au compte 002 fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2018

Lors du dernier conseil municipal du 9 avril 2018, les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité le budget primitif proposé par Madame la Maire. Celui-ci, comme les précédents, reste maîtrisé même avec les nombreux projets que nous menons à bien.

Celui-ci se divise en 2 sections

Section de fonctionnement : **220 624 €**
(217 763 € en 2016, 208 735 € en 2017)

Section d'Investissement : **347 902 €**
(335 639 € en 2016, 290 007 € en 2017)

Soit 568 526€ au total

(553 402 en 2016, 498 742 € en 2017)

Ce budget est en légère augmentation + 10 785€ en fonctionnement et + 57 000€ en investissement dûe aux restes à réaliser de 2017 sur l'opération « Cœur de Village »

Ce budget, présenté au trésorier-comptable de Villeneuve de Berg, a obtenu son approbation.

Section de fonctionnement

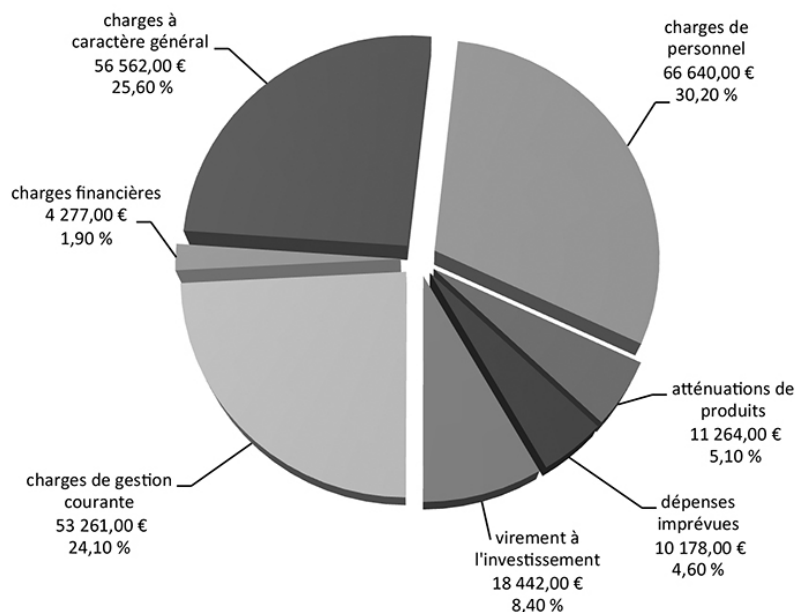
Dépenses : les charges à caractère général augmentent légèrement par rapport à 2017, +2600 € dont 2000 € sur la ligne voirie pour la tailles des platanes + 3300 € sur les charges de personnel pour compenser la rémunération des titulaires et les charges afférentes (dont le GVT), + 4200 € en dépenses imprévues soit un total de 10 178 €. La part de transfert à la section investissement est la même que l'an passé soit 18 442 €. Les autres charges sont en partie reportées à même hauteur qu'en 2017.

Recettes : en hausses + 11 000€ par rapport à 2017 le résultat d'exploitation reporté passe de 9 571 à 18 138 € soit + 8 800 €, baisse sensible des rentrées - 6400 € au chapitre 042 sur la ligne Assainissement collectif, compensée par une légère hausse de la ligne taxes foncières, d'habitation et des dotations. Sur les autres lignes des chapitres pas d'évolutions à noter. On peut constater une infime variation

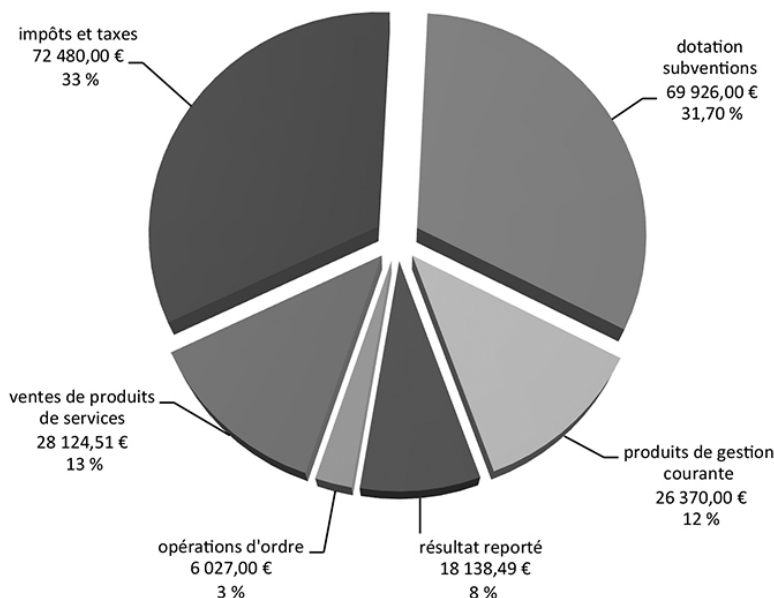
des recettes : qui de 217 763 € en 2016 passent à 209 839 € en 2017 et 220 624 pour 2018, ce qui laisse très peu de marge de manœuvre et nécessite un regard attentif sur la maîtrise des dépenses.

Les recettes et dépenses s'équilibrent à la somme de **220 624 €**

Fonctionnement BP 2018 dépenses: 220 624 €



Fonctionnement BP 2018 recettes: 220 624 €



Section d'investissement

Dépenses : Dépenses : Le report des restes à réaliser 2017 soit 234 898 € représente pratiquement 58 % des dépenses dont (200 877 €) de l'opération « Cœur de Village / Entrée Sud » et WC publics. Les 34 000 € restant financent des projet 2017 : le PLU et SPR pour 26 744 €, 2 bornes incendie et le lampadaire solaire des Chambonnots pour 5 340 €, 1900€ se répartissent sur le bâtiment de la mairie, des installations de voirie et aire de jeux, et l'on retrouve les opérations financières avec 5 585 € pour les opérations d'ordre de transfert et 22 526€ de dépôts de cautionnement reçus et remboursement d'emprunts.

Cette année, l'investissement porte sur de nouveaux projets : la mise en place de clapissette dans les allées du cimetière, l'étude de l'Ad'AP de la salle des fêtes 6 834€, l'étude pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie soit 4 320 €, 13 479 € sur l'éclairage public et plus particulièrement celui du jeux de boules, réalisé sous convention de mandat avec le SDE07, 15 000 € pour la signalétique, 30 000 € d'étude pour la mise à jour du diagnostic et schéma général d'assainissement, 2000 € pour le remplacement d'une partie du matériel informatique, 2500 € en complément pour l'adressage, et la vérification de la toiture de l'église pour 1 700€

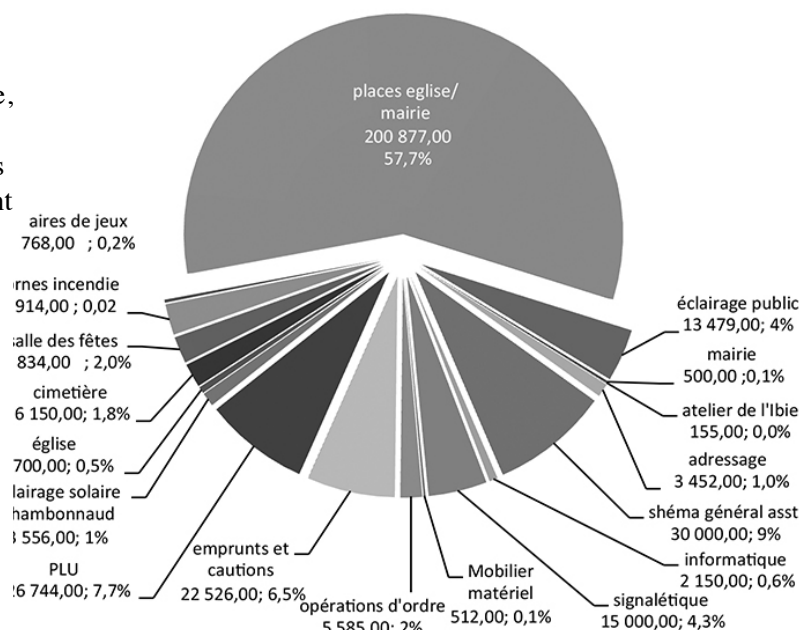
Recettes : Au regard des dépenses les recettes se composent, du report d'une aide de 1975 € pour l'éclairage des Chambonnots et 8 985 € du SDE07 pour l'éclairage public et du jeux de boules, 2 152 € attendus pour les allées du cimetière, 54 219 € sur Cœur de Village /entrée Sud, 3 300€ de l'Agence de l'eau pour la réfection de l'assainissement de l'atelier de menuiserie, 20 000 € attendu du Département et de l'Etat pour la mise à jour du diagnostic et schéma général d'assainissement, en espérant que La Région s'engage sur 3520€ pour la signalétique, 340€ de l'Etat pour la vérification de la toiture de l'église. 60% des recettes proviennent du report du solde d'exécution d'investissement de 2017 soit 208 355,40 €. Viennent ensuite les opérations d'ordre de transfert entre sections pour un montant de 18 442 €, 1 264 € des dépôts de caution pour les appartements loués, 20 649 € correspondant aux immobilisations corporelles composées de l'excédent de fonctionnement 2017 de 9 269 € et du retour du FCTVA de 11 380 €.

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de **347 902 €**

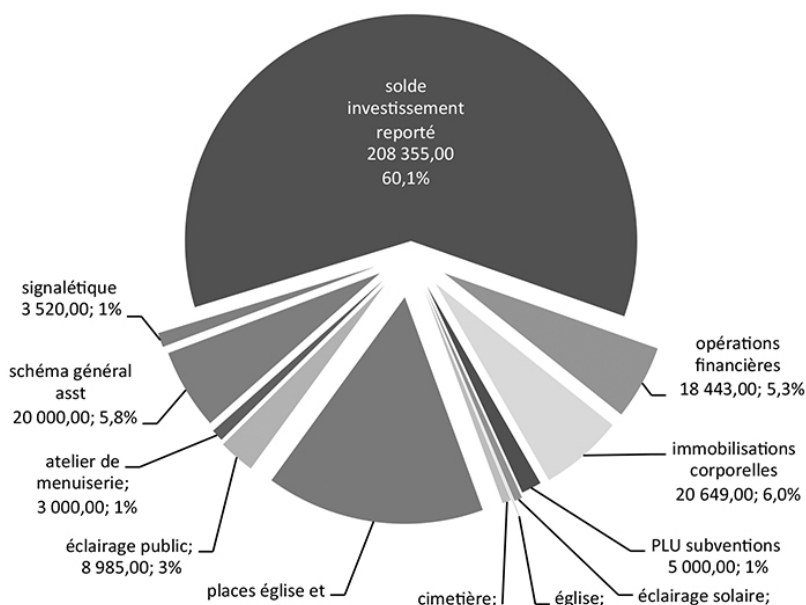
LES EMPRUNTS

Enfin, le remboursement des emprunts (5 emprunts en cours) s'élève à **25 537 €** (4 276 € d'intérêts remboursés et 21 261€ de capital), ce qui représente **4,61%** du budget 2018 (3,90 % en 2017). Le poids des emprunts a augmenté légèrement, compte tenu du fait que pour boucler financièrement l'opération « Cœur de village » (en l'absence de réponse du Conseil Régional pour la subvention sollicitée), nous avons dû avoir recours à l'emprunt avec un taux très

Investissement BP 2018 dépenses: 347 902 €



Investissement BP 2018 recettes: 347 902 €



intéressant (0,98 %) auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes après consultations de plusieurs financeurs potentiels

LA FISCALITÉ

Madame la Maire a proposé au Conseil Municipal d'augmenter de **0,76%** les taux de fiscalité locale en 2018 compte tenu des demandes de subventions en cours pour permettre l'aboutissement des projets communaux, il est à noter l'augmentation décidée par l'Etat de 1,24% sur la

valeur locative de base. Ce qui conduira à une augmentation totale de 2%, ce qui reste très modéré.
 Nous nous étions engagés à contenir la fiscalité locale.
 Depuis 2014 et donc pour les 5 budgets votés par l'équipe municipale, la fiscalité locale pour la part communale décidée par le conseil municipal, a augmenté de 2,63 % (0,50% en 2014, 0 en 2015, 0,50% en 2016, 0,60% en 2017 et

0,76 % cette année) **soit 2,63 % en 5 ans**, ce qui prend, à peine, en compte l'inflation annuelle des prix. Pour rappel, afin d'obtenir des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental, pour des projets, la commune doit afficher un effort fiscal.

JL et VL

ETAT CIVIL, DEPARTS ET ARRIVEES

Nous accueillons au village

Laura ESTEVE et Thomas RYCKELINCK, qui construisent leur maison au quartier Remerquer et résident actuellement chez Mme JULIEN au centre bourg.

Andreea et Emanuel GRADIMARU et leur fils Lukas locataires au centre-bourg.

Loreline FUSADE et Simon JEANNE au quartier Bouisset.

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous et une bonne intégration au village.

Départs

Eric FOURNIER et Florence QUINTARD ainsi que Théo et Keziah, ont quitté leur domicile en location au village pour s'installer au Petit Tournon à Villeneuve de Berg. Eric poursuit son emploi d'agent communal au village.

Nous leur souhaitons une bonne intégration dans leur nouveau quartier.

COORDONNÉES DE LA MAIRIE ET JOURS D'OUVERTURE

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41

mail : ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr site : saint-maurice-d-ibie.fr

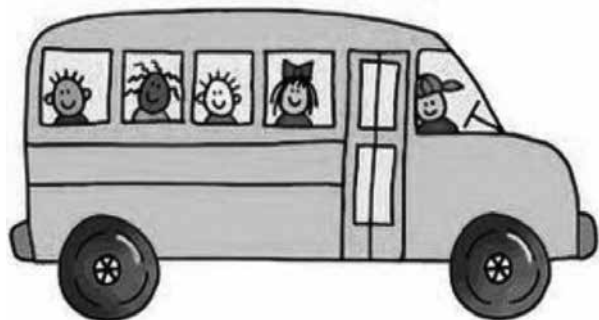
ATTENTION

En raison des congés d'été,

la mairie sera fermée tous les jeudis du 14 juillet au 31 août 2018 inclus.

Une seule permanence aura lieu le lundi après midi de 14h à 17h.

En cas d'urgence : joindre Madame la Maire ou Madame et Messieurs les Adjoints.



TRANSPORTS SCOLAIRES - BILAN DE L'ANNEE

L'année scolaire 2017/2018 s'achève avec un effectif de 22 élèves de la commune + 3 élèves hors commune, transportés sur la ligne Saint-Maurice d'Ibie/Villeneuve-de-Berg. La capacité maximale du car scolaire est de 31 élèves.

Depuis la loi NoTRE, la compétence « transports scolaires » a été transférée au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes. Le Conseil départemental de l'Ardèche a cessé d'assurer cette mission. Désormais, les services de la Région ont pris le relais. Si pour la rentrée 2018, le service se poursuit comme auparavant, lors d'une réunion à l'antenne régionale à Privas, il nous a été précisé, que la politique de la Région n'était pas encore arrêtée sur l'avenir des transports scolaires ...

Il nous a été rappelé, également, ce que recouvrait la notion d'élève « ayants-droit » du transport scolaire pour les villages sans école :

Un enfant « ayant-droit » doit être :

- Collégien ou élève en classe élémentaire (CP => CM2),
- Être inscrit dans l'école de référence de la commune d'habitation
- habiter à + de 3kms de l'école de référence dans laquelle il doit être inscrit.
- Être inscrit auprès du service des transports scolaires et le ticket modérateur payé

Pour la rentrée prochaine 2018/19, l'effectif prévisionnel, sur la base des informations que les familles nous ont récemment transmises, permet encore de transporter les maternelles (enfants non ayants-droit mais acceptés à ce jour dans la limite des places disponibles et ce grâce à l'accompagnateur/trice municipal/e financé/e par le budget communal). Il faut cependant noter que l'effectif se rapproche de la capacité maximale du car scolaire, puisque la commune de Villeneuve de Berg a fait la demande d'un nouvel arrêt, et que 8 élèves de cette commune sont désormais inscrits en tant qu'ayants-droits sur cette ligne.

C'est pourquoi, nous devons connaître, le plus tôt possible, les intentions d'inscriptions des familles, afin de pouvoir anticiper un éventuel effectif critique auprès des services du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

INFORMATIONS AUX FAMILLES :

INSCRIPTIONS 2018-2019 AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Pour bénéficier, de façon effective, du ramassage scolaire, vous devez **renouveler chaque année** votre demande de transport scolaire et vous affranchir du **Ticket Modérateur** et ce, pour chaque enfant, par l'intermédiaire du dossier transmis par l'établissement de votre enfant, ou directement sur le site internet de la Région, **dès le 4 juin 2018** : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/285-ardeche.htm>

La participation familiale, inchangée depuis plusieurs années, s'élève à 90€ par enfant, ce qui représente 7% du coût moyen d'un élève transporté.

Une exonération est appliquée pour les familles dont le coefficient familial est inférieur à 600€ et à partir du 4e enfant.

RAPPEL :

La municipalité a choisi, depuis la rentrée dernière, d'équiper l'accompagnateur/trice du car d'un téléphone mobile (**06.49.53.62.70.**) afin qu'il/ elle soit joignable ou qu'il/ elle puisse joindre la mairie et/ ou les familles en cas de nécessité.

N'hésitez pas à vous en servir également en cas de besoin, pour communiquer une information sur la prise en charge de votre enfant ou son éventuelle absence.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/18 :

La Commune de Villeneuve de Berg nous a fait parvenir la facture pour les frais de prise en charge des enfants de la commune, scolarisés dans les écoles maternelles et primaires (publiques et privée). Pour l'année scolaire 2017/18 qui s'achève notre contribution s'élève à 13 398,72 € pour 16 enfants du village scolarisés dans les établissements de Villeneuve de Berg (soit 837,42 €/enfant). A cette contribution, s'ajoutent 613,00 € pour une enfant scolarisé en primaire à Lavilledieu. C'est donc un montant total de **14 011,72 €** que la commune va verser cette année aux communes accueillant les enfants du village pour leur scolarité en maternelle et en primaire.

SE

ACTIVITES ECONOMIQUES.....

LE PETIT MARCHÉ PAYSAN ESTIVAL



Créé en 2013, il connaîtra cette année sa 6e édition ! Agnès GOLFIER, conseillère municipale déléguée, en assure l'organisation et le suivi.

LE PICODON « BIO » MADE IN IBIE

Et de trois ! Pour la 3ème année consécutive, François GARCIA et Nathalie MILLEVILLE ont obtenu, pour leur troisième participation au 26ème concours de l'Ardèche méridionale, la médaille d'OR du picodon bio AOP.

Alain AUBERT, président des foires et concours de Villeneuve de Berg a remis le diplôme à François lors de la journée festive à la cave de Montfleury (sortie des vendanges d'octobre et rallye des vignes de l'APATH)

Nous renouvelons nos félicitations à François et Nathalie pour cette belle réussite qui confirme la qualité de leur production.

Il se tiendra sur la place de l'église tous les dimanches d'été de 17h30 à 20h30,

du 1er juillet 2018 au 2 septembre 2018.

Fort du succès remporté depuis sa création, auprès des vacanciers et bien sûr auprès des habitants, notre marché paysan véhicule une convivialité et une ambiance toutes particulières, du fait de son ampleur mais également pour la qualité des produits présentés, exclusivement de producteurs.

Les producteurs disposeront de l'accès à l'électricité par le nouveau bloc de prises dans un compteur, mis en place au sol, près du parvis de l'église. Ils pourront comme les chalands profiter de nouvelles toilettes publiques.

Malgré de nombreuses démarches et une annonce passée dans le journal « La tribune », nous n'avons pas trouvé de remplaçant pour le camion pizza.... si vous avez d'éventuelles pistes, merci de nous les communiquer.

Rencontres, échanges, dégustations, découvertes de nouveaux produits sont les maîtres mots de ce marché auquel nous vous convions avec plaisir dès le premier dimanche de juillet !



DYNAMIQUES COLLECTIVES



Vallée de l'Ibie

Avec l'arrivée de la saison estivale, les éco-gardes vont reprendre du service dans la vallée, leurs actions pédagogiques commencent à porter leurs fruits : moins de camping-cars et de camping sauvage, diminution notable des places de feux. Leur présence

semble dissuasive pour les pratiques non-respectueuses des sites de baignades.

Le travail avec les associations de préservation du patrimoine bâti, accompagné par un bureau d'études, se poursuit et devrait bientôt aboutir à un programme de valorisation sur la thématique du « lien entre le bâti et l'eau ».

L'action « pastoralisme » a connu ce printemps sa première mise en œuvre sur la commune de Rochecolombe suite au travail réalisé entre les propriétaires, la chambre d'agriculture, la municipalité et le SGGA. Un troupeau d'ovins, d'un éleveur de Villeneuve de Berg, a profité de cette nouvelle pâture reconquise sur un milieu abandonné pour l'agriculture.

Des rencontres de travail ont débuté sur la commune de Saint Maurice d'Ibie, avec comme objectif d'accueillir un premier troupeau au printemps prochain...



L'étude sur les amphibiens se poursuit, l'étudiante restera dans la vallée jusqu'en fin août 2018 puis remettra son travail à l'issue de son stage. Ne soyez pas étonnés de voir ces chargées de mission déambuler la nuit dans le village, équipées de lampe frontale et d'une tablette pour enregistrer des données observées !

Un dépliant d'informations à propos de ce contrat biodiversité est en préparation pour une diffusion grand public.

N'hésitez pas à contacter Laura DOUARD, Chargée de mission au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour plus d'informations sur le projet : info@gorgesdelardeche.fr ou au 04 75 98 77 31.

Les financeurs : les communes de Lagorce, Rochecolombe, Saint Maurice d'Ibie, Vallon Pont d'Arc et Villeneuve de Berg, les communautés de communes « Berg et Coiron » et « Gorges de l'Ardèche », La Région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental de l'Ardèche.



La Communauté de Communes « Berg et Coiron » (C.D.C.)

■ Il y a un an, le Préfet se prononçait pour le retrait de la commune de Lavedieu de la communauté de communes Berg et Coiron.

Une décision dénuée de bon sens, dont les résultats se résument à « perdant / perdant » pour chacune des parties mais aussi pour les habitants et les entreprises.

- Début janvier 2017, un travail important a dû être fait pour réorganiser et adapter le fonctionnement des services : accueil de loisirs, collecte des déchets, portage de repas à domicile...
- Une importante évaluation de la nouvelle situation financière a dû être réalisée : une commune en moins, c'est moins de recettes mais pas systématiquement moins de dépenses.

Au cours de l'année 2017, un important travail a été fait pour essayer de trouver une solution à l'amiable pour le règlement de ce départ en respectant, au mieux, l'intérêt de chacune des parties.

Malheureusement, la solution amiable n'a pu aboutir et nous avons été contraint de saisir le Préfet fin décembre 2017.

Aujourd'hui, les élus travaillent dans une ambiance plus sereine. Ils sont plus soudés que jamais pour faire valoir les caractéristiques du territoire de Berg et Coiron et apporter un cadre de vie de qualité aux habitants : de l'emploi et des services pour tous.

Ils sont déterminés à prendre les décisions qui s'imposent, notamment au niveau des finances et de la fiscalité.

Une réflexion a été engagée pour continuer dans ce sens, pour investir dans la production d'énergies renouvelables et soutenir l'activité économique.

■ **Continuation du travail d'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire.** Il a fallu intégrer le départ de 2 agents de l'équipe technique mutés à la communauté de communes du bassin d'Aubenas du fait du départ de Lavedieu. Nous avons besoin d'adapter les tournées pour, toujours, optimiser le service et maîtriser le coût.

■ **Démarrage du plan pastoral territorial.** Pendant 5 ans, ce programme va permettre à plus de 50 éleveurs du Coiron et de ses contreforts de bénéficier de 700.000 € d'aides de l'Europe, de la région et du département pour

des projets d'investissement concernant le pastoralisme : défrichage, pose de clôtures, chemin d'accès aux parcs à bestiaux, abreuvoirs...

Un programme qui fournira également du travail aux entreprises du territoire en lien avec l'agriculture (fournisseurs, travaux publics...).

■ Dans le domaine de **l'enfance et de la jeunesse**, 2017 a vu **l'ouverture du LAEP, (Lieu d'Accueil Enfants Parents)** avec des personnes qualifiées pour accompagner les parents. Il est ouvert une fois par semaine, le vendredi matin, dans les locaux du relais des assistantes maternelles à la crèche située à Villeneuve de Berg.

2017 a vu, aussi, **le démarrage du PIJ (point information jeunesse) itinérant**, en partenariat avec 3 autres communautés de communes : Montagne Ardéchoise, Sources et Volcans et le Bassin d'Aubenas.

Le but est d'apporter de l'information aux jeunes de nos territoires au plus près de leur lieu de vie. Le camping-car itinérant viendra 2 fois par mois sur Berg et Coiron : au collège Laboissière à Villeneuve de Berg, au centre social mais aussi sur les communes lors d'événements locaux. Les informations apportées aux jeunes concernent la santé, l'orientation, l'accès au travail, les formations, les études à l'étranger...

Ce projet est financé par les communautés de communes, le département, la Région, l'Europe, l'Etat, il est porté par la mission locale de l'Ardèche Méridionale.



■ **Installation du centre de loisirs intercommunal à Lussas** avec l'équipe dirigée par Françoise Herpin qui a su recréer, en peu de temps, un espace convivial pour les enfants, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

■ La signature de la convention financière, qui lie Berg et Coiron au syndicat « Ardèche, Drôme numérique » le 14 décembre, avec la présidente d'ADN, lors du dernier conseil communautaire. Cette signature lance le **début**

des études pour le chantier de raccordement à la fibre optique pour plus de 97 % des habitations de Berg et Coiron, un coût de 1 290 000 € à charge pour Berg et Coiron.

Concrètement, une première tranche de travaux va être réalisée en 2018-2019 sur le secteur de Darbres, Lussas, Saint-Germain, Saint-Laurent-sous-Coiron, Saint-Andéol-de-Berg, et Saint-Maurice-d'Ibie, soit environ 1.700 prises. Le reste se fera en 2021.

■ **Des aides pour l'amélioration de l'habitat se poursuivent en 2018** : 20 dossiers ont été déposés en 2017, qui vont permettre aux habitants de bénéficier d'aides pour l'amélioration de l'habitat et les travaux d'économie d'énergie. Régulièrement, Bertrand Gusella, chargé de mission Habitat-PLH, se rend dans les communes pour recevoir les personnes intéressées : il les renseigne par exemple pour des aides concernant le maintien à domicile, ou encore des avantages fiscaux sur les loyers perçus par les propriétaires bailleurs...

■ **Poursuite de la construction du village documentaire, chantier qui devrait se terminer au cours du premier semestre 2018.** Les associations et sociétés qui composent le village documentaire, disséminées un peu partout dans des locaux communaux ou privés dans le village de Lussas, pourront aménager dans les locaux neufs au cours de l'année. De nouvelles activités vont pouvoir s'y développer, générant là aussi de l'emploi local.

Cet investissement est porté par Berg et Coiron pour un coût de 3 millions d'euros. Jusqu'à ce jour, la communauté de communes a obtenu 2,3 millions d'euros de financement de l'Etat, de la Région et du Département, ce qui représente 77% du montant.

Une journée « portes ouvertes » pour les habitants de Berg et Coiron sera organisée afin qu'ils découvrent cette infrastructure et l'activité que cela génère.



PLU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR MÉMOIRE

Où en sommes-nous ?

La procédure, afin d'actualiser notre PLU pour le rendre compatible avec les lois les plus récentes, continue d'avancer. Suite à la présentation du règlement et du zonage le 30 mars 2018, en réunion publique, le conseil municipal se réunira le 29 juin 2018 pour approuver le nouveau document. Cette délibération permettra de transmettre le PLU au Préfet et aux personnes publiques associées (DDT, chambre d'agriculture, Département, Région, etc) qui auront 3 mois pour faire d'éventuelles remarques. Passé ce délai commencera l'enquête publique qui durera 1 mois. Puis l'enquêteur rendra son rapport au Préfet dans le délai d'un mois. Le Conseil Municipal votera alors le document définitif qui sera adressé au Préfet qui prononcera l'arrêt définitif du PLU, cela devrait donc intervenir au premier trimestre 2019.

SPR : Site patrimonial Remarquable

Pour rappel, le SPR permet de fixer des règles en matière d'urbanisme avec l'objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de notre territoire. De fait, il fige certaines règles en matière d'urbanisme, quelle que soit la sensibilité de l'architecte des bâtiments de France et quelle que soit l'équipe municipale, gage de cohérence et d'harmonie sur le plan architectural et paysager dans le temps.

Suite à la réunion en date du 27 avril 2018, l'architecte des bâtiments de France soutiendra le document de présentation au ministère de la culture pour validation. Si validation il y a, une réunion sera organisée pour constituer définitivement la commission qui travaillera à l'élaboration de ce document.

PHC



DU CÔTÉ DE LA CULTURE, DE L'HISTOIRE, ET DU PATRIMOINE...

CULTURE

Invitation à la lecture

Isabelle, notre libraire partenaire, « au Temps retrouvé » située à Villeneuve de Berg, nous propose, pour cet été, les cinq ouvrages suivants pour grands et petits !

Pour les Grands

L'homme coquillage de Asli Erdogan
Roman

Alors qu'une chercheuse en physique participe à un séminaire sur une île de la Jamaïque, une rencontre imprévue lui change la vie.

C'est un beau roman, riche en description de l'humain, des sentiments et désirs amoureux mais aussi de la fragilité d'être.



Le retour de Gustav Flotberg de Catherine Vigourt
Roman

Gustav Flaubert s'endort en 1850 et se réveille en écrivain islandais à succès en 2014 ...

Pour les enfants

Le chasseur de lapins de Lars Kepler
Roman policier

Ce thriller suédois est décapant, il mêle politique, vengeance et meurtre. Malgré quelques scènes effroyables, on ne le lâche pas !



La petite encyclopédie illustrée des animaux qui vivaient autrefois sur la terre

de Maja Safström
Album

à partir de 4 ans

Comme le titre l'indique, le livre regorge d'Embolotherium, du Moa, du Macrauchenia, du tigre à dents de sabre .

De nombreuses espèces autres que les dinosaures sont détaillées !!
et à dessiner ...



Mon petit papa fait des cauchemars

de Hanieh Delecroix et Thomas Baas
Album

à partir de 3 ans

Comment un petit garçon tente de rassurer son papa qui fait des cauchemars. Très drôle !

Bonne lecture !



Manifestations culturelles

Manifestations accueillies

Nous avons accueillis depuis le dernier numéro de la

Feuille :

De belles soirées suivies par un public toujours plus nombreux !

Les chorales de Privas et de Sceautes, le duo Ishtar et Ralph Rousseau solo viole de gambe.



Agenda de l'été

Voici la programmation des manifestations culturelles préparée sous l'égide de Françoise HERPIN, conseillère municipale déléguée à la culture et au patrimoine. Nous vous espérons nombreux lors de ces prestations « à la maison » !

- Cinéma sous les étoiles (organisé par le comité des fêtes) : Parvis de la salle des fêtes le **mardi 10 juillet 2018 à 21h30** : « La ch'tite Famille »
- Théâtre - chants: Compagnie « Des bulles et des grains » : Pré communal ou parvis de la salle des fêtes **mercredi 25 juillet 2018 à 21h** spectacle intitulé « 30 »
- Visite découverte du village et de son église
Dégustation de jus de fruits **vendredi 27 juillet 2018 à 16h30 (durée 1h)** avec guide conférencière.
- Concert à l'église : Dominique DUMONT guitare classique : **mardi 7 août 2018 à 21h**
- Concert à l'église : Groupe vocal musique classique: **samedi 25 août 2018 à 20h**
- Journées européennes du patrimoine les **15 et 16 septembre 2018**

Pour les hébergeurs : n'hésitez pas à informer vos hôtes.

PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

PATRIMOINE NATUREL

Connaître notre Ibie... L'ECHARASSOU, une autre planète ?

Particulièrement encaissé, difficile d'accès, le ravin de l'Echarassou, affluent torrentiel de la vallée du Baravon est situé sur la rive gauche de la rivière Ibie, au sud du hameau des Sallèles.

Un endroit, un lieu hors du temps, des paysages d'une nature à l'état brut, l'Echarassou situé sur la commune de Gras est à la fois un milieu géologique et naturel sensible, un site préhistorique et un lieu de la mémoire combattante. Plusieurs cavités inédites, certaines remarquables par des profusions de grands cristaux de calcite s'ouvrent, parfois haut perchées sur les deux rives du ravin :

- La grotte dites des Maquisards qui hébergea pendant la résistance un groupe de l'armée secrète, connue depuis « toujours » comme l'attestent les fouilles préhistoriques menées dans les années 60 par Pierre Ollier de Marchand,
- La grotte murée, parfaitement cachée elle présente un beau mur de 2 mètres de hauteur à l'entrée, ancien refuge ou fortification sommaire,
- La grotte Antoine Cours, immense porche qui va s'ameuisant sur 50 mètres jusqu'à un plancher de gours
- La grotte de Baravon n° 1, fermée par une puissante grille de fer suite aux pillages dont elle a été victime du fait de la profusion de cristaux de calcite.
- Une autre grotte dite de Baravon n° 3, n'est qu'un simple boyau plein de cristaux.

Seul en randonnée, j'ai eu la curiosité plusieurs fois d'escalader les pentes de l'Echarassou à la recherche des diverses cavités recensées dans certains dossiers relatant des activités spéléologiques.

La Grotte N° 1, solidement fermée mais laissant voir en son proche intérieur une belle coulée de cristaux aux formes géométriques diverses et régulières, me paraissait particulièrement intéressante.

Il me fallait en savoir plus sur ce qui m'avait été expliqué comme un *concrétionnement hydrothermal du fait de la profusion de grands scalénoèdres de calcite*. Ben voyons ! Raisonnement simple, j'aurais du m'en douter ! Mais encore...

J'ai donc fait appel à l'un de mes parents, professeur de sciences de la terre.

Après une visite sur site, je lui ai demandé de m'établir un compte rendu détaillé, accessible à tout un chacun sur ces énigmatiques concrétions appelées *scalénoèdres*.

- Pour info, le terme *scalénoèdre* est dérivé du mot *scalène*. Un *triangle scalène* est un triangle dont aucun côté n'est égal à un autre.

- Sources bibliographiques :

Deux cavités inédites de la vallée de Baravon

(F. Darne – spéléo dossiers)

P. DROUIN (1993) – cinq grottes de Baravon. Groupe Ulysse Spéléo, Lyon

R. MAIRE (1990) – La haute montagne calcaire – Karstologia Mémoires n° 3 (hydrothermalisme)

Jean JOURNET – Février 2018

LA CALCITE en « dents de cochon »

Une cavité à scalénoèdres de calcite dans la vallée du ruisseau de Baravon, affluent de la rive gauche de l'Ibie.



L'entrée de la grotte.

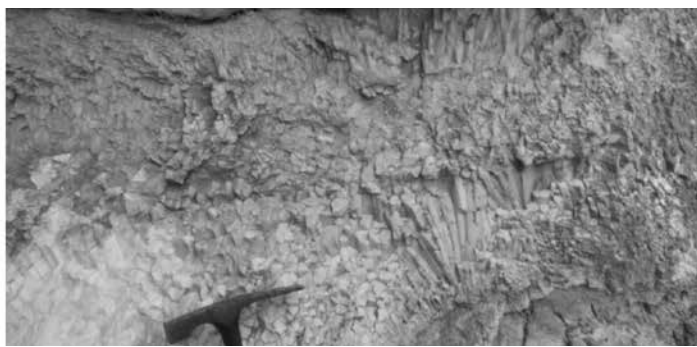
Photo de l'auteur.

Lorsqu'on descend notre belle vallée de l'Ibie, après le hameau des sallèles une stèle érigée en souvenir des maquis de l'armée secrète FTPF, attire notre attention. Elle est au débouché de la vallée du Baravon, petit ruisseau qui descend du massif de la Dent de Rez et constitue un affluent de l'Ibie,

Il faut alors remonter cette vallée par une randonnée sans difficulté d'environ une heure pour arriver en dessous de la grotte dite des Maquisards, lieu de la mémoire combattante. A notre droite, très escarpé, s'ouvre le ravin de l'Echarassou qui grimpe jusqu'à la dent de Rez qui culmine à 719 m.

A quelques centaines de mètres du confluent, sur la pente sud s'ouvre la grotte du Baravon n°1 (il y en fait 7 grottes recensées). Ce secteur est en effet calcaire (dit Urgonien qui est d'origine récifale formé de carbonate de calcium et datant d'environ 100 M.A =millions d'années).

Le calcaire est très soluble dans l'eau chargée de gaz carbonique qui le transforme en un véritable gruyère, avec grottes, avens, gorges, etc... que l'on appelle d'un mot d'origine croate le karst, géologie très bien représentée dans tout le secteur proche des gorges de l'Ardèche. Cette grotte est fermée par une grille pour préserver de tout prélèvement sauvage sa richesse en cristaux de calcite, dits en "dents de cochon" dont le vrai nom est scalénoèdre.

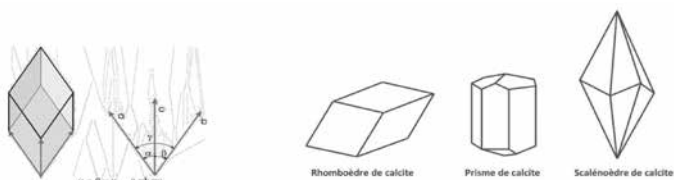


Scalénoèdres de calcite de 10 à 20 cm de long (le marteau donne l'échelle)

Les parois, le plancher, le plafond tout est tapissé de cristaux ; le site étant régulièrement pillé, la nécessité de la grille pour le protéger ne fait aucun doute.

Quelle en est l'origine?

Tout d'abord la forme particulière des cristaux vient du fait que la calcite appartient au système cristallin dit rhomboédrique (ou trigonal en raison de sa maille élémentaire à faces triangulaires)



La calcite a donc cristallisé dans la cavité, tapissant les parois de ses magnifiques cristaux. Mais quelle est l'origine de ces dépôts ?

De l'eau a rempli ce conduit et y a déposé cette calcite car elle était riche en calcaire dissout, ce qui veut dire que cette formation a eu lieu à une époque où la grotte était plus basse et donc remplie d'eau, on parle alors de karst noyé. Depuis a eu lieu le soulèvement du secteur de la dent de Rez et la grotte est devenue sèche.

Pourquoi alors ces cristaux particuliers non représentés dans les autres grottes, pourquoi une telle profusion ?

Lorsque des cristaux se forment, ils englobent dans leur structure de minuscules bulles de 10 à 20 microns pleines du fluide qui les a créées, on les appelle des inclusions. Des analyses des isotopes de l'hydrogène et de l'oxygène de l'eau (deutérium et O18), permettent de reconstituer la température de formation, or celle-ci était d'au moins 70 degrés et l'absence de salinité dans les inclusions primaires montrent qu'il ne s'agit pas de remontées d'eaux profondes, mais d'eau de pluie (météoritique) infiltrée dans le secteur et réchauffée par un trajet très enfoui ; ou bien comme certaines inclusions secondaires salines plus tardives le montrent, par une source de chaleur volcanique aujourd'hui disparue.

On parle alors du fait de ces formations de **grotte hydro-thermale** (hydro pour eau, thermale pour chaleur) ce qui

est assez rare.

Notre grotte est donc d'un grand intérêt scientifique en plus d'être une œuvre d'art naturelle !

Jean Pierre THIBON

Professeur agrégé de sciences de la terre.

PATRIMOINE HISTORIQUE



Journées européennes du patrimoine 2018

La 34ème édition des Journées européennes du patrimoine se tiendra les 15 et 16 septembre 2018, sur le thème du partage

Cette édition sera résolument tournée vers le jeune public et sa sensibilisation au patrimoine, à l'histoire de la Nation et à l'histoire de l'art, ou encore aux métiers du patrimoine.

Comprendre et connaître le patrimoine dans son contexte historique et social, c'est mieux appréhender la société dans laquelle nous vivons. C'est discerner les valeurs sur lesquelles elle se construit pour les comprendre, pour les questionner, pour mieux se les approprier.

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture et de la Communication. Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques. Elles bénéficient de l'implication du Centre des monuments nationaux, du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, de la Fondation du Patrimoine et des associations de sauvegarde du patrimoine présentes depuis la toute première édition : les Vieilles Maisons françaises et La Demeure Historique.

Comme lors des années passées, la Commune participera à ces journées, afin de faire découvrir notre patrimoine remarquable et nos actions conduites qui nous ont valu les trois récompenses dont nous sommes fiers pour notre village !

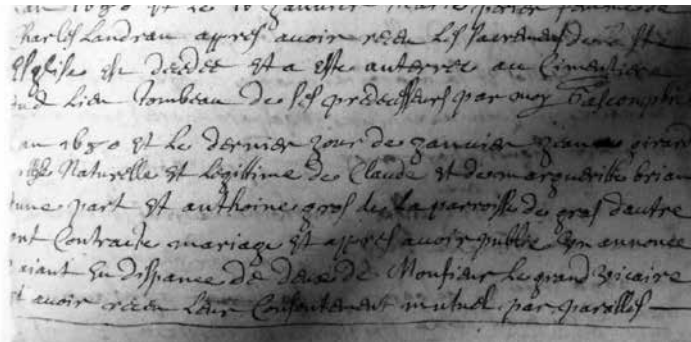
FH - VL

HISTOIRE

Vivre et mourir à Saint-Maurice aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Les registres paroissiaux et les registres d'État civil sont des sources très riches pour étudier l'histoire du village. Ils sont à votre disposition, en mairie.

Notre village a la chance de disposer de registres très complets pour la période qui va du dernier tiers du XVII^{ème} siècle jusqu'au XIX^{ème} siècle : ce sont les registres paroissiaux, établis par le curé de paroisse jusqu'en 1790-93, qui recensaient les naissances, les mariages et les décès de la paroisse, et qui furent remplacés sous la Révolution par les registres d'État civil, pris en charge désormais par les autorités laïques. Si ces registres sont complets et ont été, dans l'ensemble très bien tenus, ils présentent néanmoins deux limites : d'une part, jusqu'en 1792 environ, ils ne prennent en compte que les habitants catholiques, or Saint-Maurice comptait une minorité protestante, principalement implantée aux Salelles ; d'autre part tous ces registres sont manuscrits et parfois difficiles à lire en raison d'une calligraphie hésitante ou d'une orthographe encore mal fixée.



Un exemple de registre paroissial indiquant le décès de Marie Perrier, le 16 janvier 1680

Pour le XVII^{ème} siècle, que nous apprennent-ils ?

Au XVII^{ème} siècle et jusqu'à la fin du règne de Louis XIV (1715), Saint-Maurice fait figure d'un petit village aux multiples hameaux qui diffère peu des villages de la grande province du Languedoc à laquelle il est rattaché, et assez peu de l'ensemble français déjà presque homogène du point de vue démographique. Quelques familles, aux multiples branches, dominent : les Reynaud, Ozil, Vallos, Chappus, Eldin, Amblard, Sabatier, Brian, Sabouret, Lauriol, Mazel, de Lauzun et Perrier. Le nombre des naissances varie selon les années, de 7 en 1672 à 17 en 1690 (hors Protestants, rappelons-le) et 2 seulement en 1710. De même mariages et décès varient considérablement (12 décès en 1689 puis en 1710, aucun en 1672) : c'est très caractéristique de l'ancien régime démographique que connaissent bien les historiens : à des années de disette, voire de famine et d'épidémie, succèdent des années de reprise vigoureuse, ce qui conduit, dans l'ensemble, à maintenir **une certaine stabilité de**

la population. Ainsi, en 1709-1710, la France entière connaît une très grande crise qui causa peut-être jusqu'à 600 000 morts dans le royaume : l'hiver 1709-1710 fut extrêmement froid pendant un mois et demi, entraînant le gel des oliviers et du blé d'automne en Languedoc, les récoltes furent donc catastrophiques et une épidémie de fièvre typhoïde emporta beaucoup d'organismes déjà affaiblis par la malnutrition. A Saint-Maurice, la crise se traduit par 8 décès en 1709 puis 12 décès pour seulement 2 naissances en 1710 et aucun mariage. Mais les années qui suivent voient beaucoup plus de naissances et de mariages, avec intégration de noms de famille encore inconnus au village, ce qui montre que filles et garçons allaient souvent chercher un conjoint dans les villages environnants après les crises (à Saint-Sernin, Saint-Germain, Saint-Andéol).

Cependant, même les années de relative aisance sont marquées par une **très forte mortalité infantile** : celle-ci est difficile à mesurer sur les registres paroissiaux car au XVII^{ème} siècle les curés ne mentionnent pas l'âge des défunts mais en suivant des « cohortes » de naissances, on retrouve beaucoup d'enfants morts en jeune âge. Enfin, les prénoms attribués par les parents sont très peu variés au XVII^{ème} siècle car ils sont presque systématiquement ceux des parrains ou marraines : Jeanne, Marie, Catherine, Anne pour les filles, Claude, Étienne, François, Jean pour les garçons.

Certains registres protestants sont consultables aux archives départementales mais n'ont pas été conservés dans la commune car ces registres concernent plusieurs villages et étaient attachés aux pasteurs qui officiaient de façon itinérante. Pour la période qui précède la révocation de l'édit de Nantes (1685), ils montrent une forte présence protestante aux Salelles avec au moins six familles élargies, donc peut-être une soixantaine de personnes.

Voit-on une amélioration des conditions de vie au XVIII^{ème} siècle ?

Si on peut poser cette question c'est que toute la France et l'Europe de l'ouest dans son ensemble connaissent au XVIII^{ème} siècle un enrichissement qui se marque dans la démographie par une baisse de la mortalité et une forte fécondité. La tendance est moins nette à Saint-Maurice car le village est très affecté par deux grandes épidémies : en 1720, **la dernière grande peste** qui touche la France, dite « peste de Marseille » parce qu'elle se propagea rapidement à partir de ce port, remonte la vallée du Rhône et se révèle extrêmement meurtrière : à Saint-Maurice, en quelques semaines, meurent plusieurs membres des mêmes familles ou des mêmes hameaux, entre janvier et mars. Ainsi, cette année-là, il y a 12 décès dans la paroisse. Mais dès l'année suivante le nombre des naissances l'emporte nettement sur le nombre des décès : 10 naissances pour 2 décès en 1721. Et lorsqu'en 1740 le nombre de décès augmente à nouveau, peut-être en lien avec une épidémie de grippe broncho-

pulmonaire qui touche toute la région, les naissances (8), cette fois, restent supérieures aux décès (6). **La période 1750-1780 est plus heureuse** : on enregistre une croissance des mariages, qui passent d'une quinzaine par décennie au début du siècle à plus d'une trentaine par décennie entre 1750 et 1780. Au XVIII^{ème} siècle, les noms de famille sont plus variés : outre ceux déjà mentionnés pour le XVII^{ème} siècle, qui perdurent, apparaissent des Vidal, Dupré, Mazelier, Martin, Hugon, Saillan(d), Bondant. Les guerres sont moins nombreuses, les échanges économiques se développent et les communautés rurales sont plus en lien avec l'extérieur. Les prénoms, en revanche, changent peu.

Quant aux registres protestants, qui n'ont été conservés que de 1744 à 1799, ils montrent une nette diminution de cette communauté dont certaines familles s'étaient rapprochées de Lagorce ou de Vallon dans les années de persécution. Dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle le culte réformé est à nouveau toléré et plusieurs familles implantées aux Salelles, font régulièrement baptiser leurs enfants par les pasteurs de Lagorce ou de Vallon.

Au total c'est une petite communauté de 400 à 500 personnes environ qui abordera dans les années 1789-1815 les grands changements révolutionnaires. Il est bien difficile d'estimer la population du village avec précision : un véritable recensement fait défaut. Mais on peut estimer, comme le font les historiens démographes, que la natalité est d'environ 35 naissances pour 1000 habitants jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, sauf dans les années de crise. Les registres nous indiquent, avec de 10 à 15 naissances par an sur tout le XVIII^{ème} siècle en moyenne à Saint-Maurice, que la population totale devait être de 350 à 450 catholiques, auxquels devaient s'ajouter quelques familles protestantes, donc vraisemblablement moins de 500 habitants. Ceci concorde avec les premiers recensements de l'époque de la Révolution qui indiquent 490 habitants pour 1793 et 488 pour 1800.

C'est en réalité au XIX^{ème} siècle que le village connaîtra un essor significatif de sa population, ce qui donnera lieu à un prochain article...

Elisabeth Jacquet

La petite recette de l'été

LE TIRAMISU AUX MARRONS



Ingrédients :

pour 4 personnes

- Crème de marrons : un pot de 240 g
- Mascarpone : un pot de 250 g
- Œufs : 3
- Sucre en poudre : 1 cuillère à soupe
- Poires au naturel : une boîte
- Gâteaux Boudoirs : un sachet
- Cacao

Préparation (15 minutes)

- Délayer la crème de marrons et le mascarpone pour obtenir un mélange homogène
- Mélanger les trois jaunes d'œufs avec le sucre afin de les faire blanchir, puis ajouter au mélange crème de marrons – mascarpone
- Monter les blancs d'œufs en neige puis les incorporer délicatement au mélange
- Verser le sirop de la boîte de poires dans une assiette creuse, y tremper rapidement les boudoirs, puis les disposer au fond de 4 verrines, placez au dessus des lamelles de poires puis remplir les verrines avec le mélange
- Laisser reposer au réfrigérateur pendant au moins deux heures
- Au moment de servir, saupoudrez de cacao au travers d'une passoire

C'est la bonne humeur assurée !

Le tiramisu signifie littéralement « *tire-moi vers le haut* », « *remonte-moi le moral* » ou « *redonne-moi des forces* » !!

Bon appétit !

Sécurité incendie

La création d'une borne pour le quartier de Remerquer (désormais très habité !) a été réalisée à l'automne, pour la somme de 3700 €.

La réalisation du schéma de défense extérieure incendie (DECI) a été confiée, après consultation de prestataires, à la SAUR pour la somme de 4 250 €. Ce schéma a été rendu obligatoire par l'arrêté du Préfet fixant le schéma départemental, en 2017.



Voirie

Allée des platanes

La taille des platanes a été effectuée pendant l'hiver 2018 par l'entreprise Farappa-Darlix (4 800 €), suivi d'un traitement écologique (Nématodes) contre le « tigre du platane » réalisé par l'entreprise J.Notargiacomo. (2 000 €)



Voies communales

Courant juin, comme chaque année, les agents communaux effectueront le « rapetassage » des voies communales avec de l'enrobé à froid afin de boucher les « nids de poules » (1 000€ d'enrobé à froid et temps de travail des agents communaux)

Fin juin, une entreprise effectuera le fauchage des bas côtés des voies communales pour un coût de 1350 €.

Adressage

Ce chantier est désormais achevé. Tous les habitants ont reçu les documents permettant la modification de leur adresse et leur plaque de numérotation. Restent quelques villageois, propriétaires de résidences secondaires, qui devront venir chercher, en mairie, leurs documents et



plaque, lors de leur prochaine venue au village. Toutes les demandes d'aide à la pose ont reçu une réponse favorable. Stéphanie ELDIN a effectué quatre permanences pour les habitants, pour accompagner les démarches de modifications d'adresse et en particulier pour les certificats d'immatriculation.

L'opération aura coûté 9 000 €, le fait d'avoir réalisé le travail de préparation en régie grâce au travail de l'équipe municipale et de Stéphanie ELDIN en particulier aura permis d'économiser près de 5 000 €.

Nous avons noté que de rares habitants n'ont pas encore posé leur plaque de numéro... Merci de le faire dans les plus brefs délais pour être opérationnel pour l'accueil de la fibre... Pour rappel, cet adressage est précieux, bien-sûr, pour la Poste, les livraisons mais surtout pour les services de secours... car dans ce cas d'urgence, chaque minute compte... C'est aussi une marque de respect pour ce lourd travail mené à son terme...

Signalétique communale

L'adressage achevé, nous ouvrons un nouveau chantier : la signalétique communale. Nous avons rencontré les services de l'Etat (DDT) pour préparer ce dossier. Ils ont accepté de différer le retrait des pré-enseignes, dans la vallée, sur le territoire communal, durant cet été encore, jusqu'à la pose des panneaux communaux. Ensuite, l'ensemble des pré-enseignes devront être retirées par les annonceurs. Le contrôle sera effectué par les services de la DDT, comme l'éventuelle verbalisation en cas de non retrait.

Opération « Cœur de Village »

Celle-ci est désormais achevée ! Les travaux se sont déroulés de manière satisfaisante, malgré 15 journées d'intempéries.

Les sept objectifs qui guidaient cette opération sont atteints :

- Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : borne multi-sensorielle pour l'accès à la mairie, toilettes publiques adaptées, chaîne de déplacement reliant les bâtiments publics (mairie, église, wc) depuis les places de stationnement handicapés, plan incliné pour la salle de réunion de l'ancienne école.

- Traitement du drainage et de l'évacuation des eaux pluviales
- Meilleure protection, au sol, des platanes de l'allée
- Protection contre l'humidité des murs de l'église souhaitée par l'Architecte des Bâtiments de France
- Réfection de la voirie du bourg centre qui était en très mauvais état
- Mise en place de caissons électriques, au sol, pour le marché paysan et les manifestations du comité des fêtes
- Sécurisation de l'accès sud du village sur la RD 558, avec pose d'un plateau surélevé, une chaîne de déplacement sécurisé pour les piétons, en traversée du village, jusqu'aux conteneurs de tri sélectif

L'ensemble de cette opération aura coûté 200 000 € environ (la réception définitive des travaux n'ayant pas eu lieu, nous ne disposons pas encore du coût définitif entre plus values et moins values).

Nous avons obtenu des subventions de l'Etat (DETR 2017), de la réserve parlementaire des sénateurs TESTON et CHASTAN et du Conseil départemental (Fonds de solidarité avec les communes) à hauteur de 115 000 €, le reste étant couvert par l'emprunt et le budget communal 2017 et 2018.

Il est à regretter que le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ait fait la sourde oreille à notre demande de subvention, malgré de multiples sollicitations, nous obligeant à recourir à l'emprunt...

Deux arrêtés municipaux ont été signés par Madame la Maire :

- d'une part fixer à 30km/h la circulation des véhicules entre les panneaux d'entrée et de sortie du village (nord et sud)
- d'autre part pour fixer les interdictions de stationner au village

Merci de vous y conformer, pour la sécurité de tout un chacun, en laissant libre à la circulation des piétons le cheminement sécurisé le long de la RD 558... et pour ne pas dégrader les nouveaux revêtements et équipements... même si cela modifie quelques habitudes !

Il est, malgré tout, à regretter les incivilités et le non respect des nouvelles modalités de circulation et de stationnement. Retirer les potelets et s'amuser à les installer sur le pré communal démontre le peu de considération pour les travaux accomplis et le matériel neuf qui représente un coût non négligeable. Ces travaux de sécurisation de l'accès sud du village et d'un passage piétonnier étaient souhaités par plusieurs habitants, ils ont été réalisés pour la sécurité de tous, ce n'est vraiment pas très malin pour ne pas dire stupide de développer ce type de comportement qui dégrade les installations et le matériel...qui sont notre, votre bien commun...

Eclairage public

L'éclairage du jeu de boules ayant été arraché par un camping-car, l'an passé, nous avons commandé les travaux d'éclairage de cette zone auprès du SDE07. Nous en profiterons pour procéder au changement de trois lampadaires, pas encore en basse tension, sur la place de l'église et au quartier des Barbus.

Coût de l'opération : 12 000 €, subventionné à 60 %, reste pour la commune : 4 800 €

Les travaux débutent le 20 juin 2018.

L'éclairage sera effectif jusqu'à 23h.

Cimetière



Il a fallu faire abattre le grand cyprès du cimetière, l'arbre était en très mauvais état, nous avons profité de la présence de l'entreprise Farappa-Darlix pour faire réaliser ce travail compliqué car il ne fallait pas risquer de dégrader les concessions par la chute de branches (coût 600 €). Nous sollicitons, actuellement, des devis pour améliorer l'environnement du cimetière. Il s'agira de réaménager et nettoyer les allées. Les travaux devraient avoir lieu à l'automne. Restera, ensuite aux habitants à procéder à l'entretien de leur concession.

Assainissement

Nous avons sollicité les subventions auprès de l'agence de l'eau et le conseil départemental pour l'actualisation du schéma d'assainissement communal. Cela conduira à l'inspection de l'ensemble



du réseau par un passage caméra d'une part et à vérifier la conformité des branchements des habitations sur le réseau par un test à la fumée d'autre part.

Nous espérons débuter ce chantier à l'automne ou en début d'année 2019, en fonction des réponses aux demandes d'aides financières



**L'opération
« Cœur de village »...**



PHOTOS !!



**L'opération
« Cœur de village »...**



DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT !!

Déchets verts

Suite à la visite de la Direction Départementale des Territoires (DDT service environnement) et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche (SDIS 07), la Municipalité a dû fermer l'aire d'accueil et de stockage des déchets verts pour prévenir tout risque d'incendie.

La communauté de communes « Berg et Coiron » (CDC), qui porte la compétence « déchets » pour les 13 communes de la communauté, a fait procéder à l'enlèvement du « monceau » de déchets verts, et cela pour un coût non négligeable.

La commission « environnement » de la CDC, compétente du coût du ramassage de ces déchets, a demandé aux communes de ne plus stocker ceux-ci. La solution proposée sera de déposer, à l'automne et au printemps, pendant quelques jours, une benne qui sera ensuite évacuée vers le SIDOMSA à Lavilledieu.

La zone de stockage des déchets verts, près de la station d'épuration du bourg-centre, se trouve, de fait, définitivement fermée.

Vous devrez évacuer vos déchets verts à la déchetterie de Villeneuve de Berg, et prévoir vos travaux pour venir déposer vos déchets verts dans la benne, vous serez informés en temps voulu, bien sûr des dates de son installation. Dernière minute : une benne sera en placée sur l'aire de stockage les 18 et 19 juin 2018. Profitez-en pour venir déposer vos déchets verts.

Merci de respecter strictement ces consignes.

Lutte contre les incendies

Nous vous rappelons que les feux de déchets verts et festifs sont interdits par arrêté du préfet de l'Ardèche. Des dérogations sont possibles sous certaines conditions et avec autorisation à obtenir auprès de la Mairie. Pensez-y car les amendes ne sont pas moindres...et les feux se voient de loin !

Frelon asiatique, Moustique tigre...

Avec l'été réapparaissent des insectes prédateurs dont il faut se méfier. Dans le numéro 42 de la Feuille, nous vous avons donné les informations concernant le frelon asiatique et le moustique tigre.



(Vous pouvez retrouver ce document sur le site internet de la commune).

Nous vous rappelons qu'en cas de repérage d'un nid de frelon asiatique, vous devez contacter :

FDGDNON à Privas : 04 75 64 92 12

Madame Bernadette BROCARD, à SAINT MAURICE D'IBIE : 04 75 94 11 18 / 06 71 82 92 14

ou Monsieur Pascal BINON : 06 08 92 26 67.



Concernant le moustique tigre, veillez à respecter les consignes concernant en particulier les eaux stagnantes.

Nous vous rappelons que les référents communaux sont PH.CHANAL, 3ème adjoint, et E.FOURNIER agent communal, n'hésitez pas à les consulter.

Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le

1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018)

Lutte contre l'Ambrosie

Rendez vous éco-citoyen-ne, le **samedi 7 juillet 2018 à 10h** devant la Mairie, pour effectuer un parcours sur le territoire communal afin d'arracher les plantes aux endroits où elle ont été repérées. Cette plante est particulièrement allergène et importune nombre d'entre nous !

A noter que les enfants et les jeunes de la commission communale participeront à l'initiative.

Munissez-vous de bonnes chaussures et de gants.

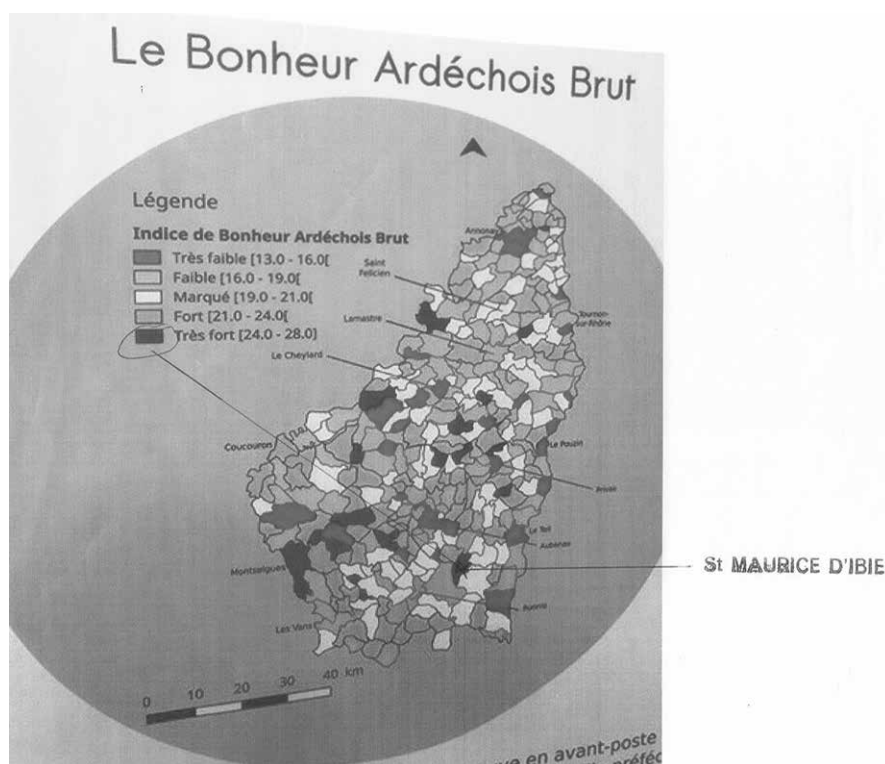
Le verre de l'amitié sera offert en fin de matinée par la municipalité.

Merci de confirmer votre présence sur le mail de la mairie (ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr)

ou auprès de Pierre-Henri CHANAL, 3ème adjoint et référent Ambrosie pour la commune

(06 30 05 44 85)

Nous comptons sur vous !



Le saviez vous ? LE BAB indice de Bonheur Ardéchois Brut...

**Saint Maurice d'Ibie est très bien placé !
On est heureux chez nous , ici !!**

En effet, au cours de l'été 2017, a eu lieu « **l'AJIR Summer TOUR 2017** »

Dans le cadre du projet AJIR (le programme Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité), l'action a été mise en œuvre par le CERMOS (Centre d'Études et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes) il s'agissait d'un stage itinérant pour les jeunes sur le département de l'Ardèche à la rencontre des jeunes afin de recueillir un certain nombre de données et ainsi mesurer le BAB !

A l'issue de ce « Summer tour » une carte des communes de l'Ardèche a été publiée à partir d'un indicateur comprenant 5 classes d'items.

Plus l'indicateur est important et plus il fait bon vivre dans la commune. C'est ainsi que Montsalgues se retrouve, avec 28 points sur 30, en avant-poste du BAB et Privas en dernière position... et Saint Maurice d'Ibie se trouve en très bonne position avec un score très fort (entre 24 et 28 points)

Eh oui...souriez les grincheux ! il fait bon vivre au village, le bonheur est là ! c'est le BAB qui le dit !!

(Méthode : Après avoir discrétisé les valeurs en 5 classes, un score de 1 à 5 a été attribué sur chaque indicateur et par commune. C'est la somme des scores qui établit le BAB.)

Profitions de ce clin d'œil pour vous présenter succinctement le programme AJIR et le CERMOS

Le programme AJIR :



Le projet AJIR porté par le service Jeunesse et vie associative se définit comme une stratégie innovante dans la manière de mener l'action publique en direction de la jeunesse, une stratégie qui replace le jeune au centre des actions, qui le considère comme une véritable ressource pour le territoire et qui lui donne la possibilité d'être l'auteur de son parcours de vie.

Elus, collectivités, associations, entreprises et jeunes Ardéchois... tous les acteurs du territoire ont un rôle à jouer dans la mise en place d'une nouvelle politique jeunesse où les 13 – 30 ans, leurs besoins, leurs attentes et leurs envies seraient vraiment au cœur des dispositifs. Le projet AJIR –Ardèche jeunesse innovation ruralité- et les appels à initiatives qu'il encadre sont de belles opportunités à ne pas manquer !

Au printemps 2016, le projet AJIR porté par le Département, était lauréat d'un Programme d'investissement d'Avenir pour la jeunesse (PIA) initié par l'ANRU (agence nationale de renouvellement urbain). La reconnaissance du projet ardéchois par l'Etat est assortie d'un budget de 5 M€. Un accompagnement fort qui doit permettre au projet AJIR d'atteindre son objectif sur 5 ans : transformer l'action publique en direction des 13/30 ans, pour que les jeunes deviennent acteurs de leur parcours de vie en Ardèche et ainsi construire un territoire où la ruralité est synonyme de modernité et d'avenir.

Le projet AJIR est porté par un groupement de 12 partenaires institutionnels et associatifs, mais aussi par tous les acteurs, les structures et les collectivités. Vingt-quatre actions ont été retenues dont 1/3 directement portées par le Département.

Ce projet sur 5 ans s'articule autour de 3 grands axes :

- Renforcer la coordination entre les différents acteurs (publics et privés) intervenant auprès des jeunes.
- Permettre l'implication et la participation des jeunes à la vie locale, citoyenne et aux politiques qui les concernent.
- Repenser les modalités de réponse publique vis-à-vis de la jeunesse pour désormais s'inscrire dans une démarche « d'aller vers ».

*ANRU : agence nationale pour la rénovation urbaine

[1] Les partenaires du projet

La candidature du groupement associe le Conseil départemental, le Pays d'Ardèche méridionale, le Pays centre Ardèche, le Parc naturel régional des monts d'Ardèche, les Communautés d'agglomération de Privas et d'Annonay, le réseau ITESS, l'Université de Grenoble-Alpes et le laboratoire PACTE-Cermosem, les services déconcentrés de l'Etat (DDCSPP, DIRECCTE), la CAF, le CRIJ Rhône-Alpes

LE CERMOSEN :

Centre d'Études et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes

Installé en Ardèche méridionale (Le Pradel à Mirabel),



Le Cermosem est l'antenne de l'Institut de Géographie Alpine de l'Université Grenoble Alpes et du laboratoire de recherche UMR CNRS PACTE. C'est un véritable campus rural, qui propose des formations (Licence professionnelle, Master et Doctorat), des activités de recherche et une animation scientifique et territoriale (séminaires, colloques, études). Les programmes qu'il propose et son excellence scientifique ont fait sa notoriété sur les questions de ruralité, d'agriculture, de tourisme et de patrimoine.

Le Cermosem accueille tous les chercheurs et étudiants en sciences humaines et sociales, inscrits à l'université de Grenoble et dans d'autres universités. Il s'ouvre aussi à tous ceux qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences ou expérimenter des solutions innovantes. Il offre un service complet (personnel, informatique, réseaux). Depuis 1995, environ 80 étudiants et enseignants-chercheurs sont présents à l'année, en géographie, aménagement du territoire et environnement. Plus de 600 étudiants ont été diplômés et 21 thèses y ont été soutenues.

Le Cermosem s'inscrit dans un environnement qui associe qualités naturelles et culturelles. Situé au carrefour des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, il développe des partenariats avec différentes institutions universitaires françaises et étrangères.

Sa localisation géographique est une occasion unique de rapprochement entre université et territoires en périphérie des grands pôles urbains, et en fait un lieu d'accueil de qualité, particulièrement convivial

Le Pradel

Domaine Olivier de Serres

07170 MIRABEL

<https://iga.univ-grenoble-alpes.fr/presentation/cermosem>

Nous venons d'évoquer ce bonheur partagé, mais rappelons-nous, aussi, que la vie commune commande le respect mutuel, et que selon le vieil adage « je ne fais pas subir à autrui ce que je n'aimerais pas que l'on me fasse subir... »

Avec la période estivale, nous allons atteindre plus de 1 000 habitants pendant quelques semaines, 4 fois plus que le reste de l'année, cela impose de respecter plus que jamais les règles simples décrites dans plusieurs arrêtés municipaux et intercommunaux :

- Les interdictions de stationner, car en cas d'obstacle à la circulation, lors d'une urgence par exemple, votre responsabilité serait engagée, en particulier sur la rue des Vignes aux Salelles et au bourg-centre. Des parkings ont été créés à cet effet.
- Les conteneurs à ordures ménagères et de tri sélectif ne doivent recevoir que les déchets prévus pour leur usage spécifique, un ramassage supplémentaire par semaine est prévu aux Salelles et lors de la fête du 15 août.
- Les systèmes d'assainissement collectif ne peuvent recevoir que les eaux usées, les lingettes, coton tiges etc... sont à proscrire car ils perturbent le bon fonctionnement des stations d'épurations.
- Les déjections canines pourront désormais être ramassées par les propriétaires de chiens grâce aux dispositifs installés au bourg centre et au hameau des Salelles. Notre village est très visité et le pré communal, ainsi que l'espace pique-nique des Salelles accueillent de nombreuses familles avec enfants, cela nécessite de respecter la propreté de ces espaces.

Rappelons- nous que les chiens doivent être contenus par leur maître et que l'errance est interdite... cela évite bien des déconvenues...

Merci !

COMMISSION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Adolescents et jeunes adultes, pris par leurs études et pour certains loin du village, ont passé le relais à un groupe de plus jeunes qui constitue aujourd'hui la commission qui se réunit lors de chaque période de vacances scolaires, en mairie.

Force de propositions et attachés à leur village, comme l'étaient leurs aînés, ils ont tout d'abord décidé de poursuivre la décoration de la petite maison dans le pré communal, avec l'accompagnement d'Agnès GOLFIER, conseillère municipale chargée de la jeunesse et Françoise OROZCO membre non élue du CCAS.

Après avoir été guidés par Bernard VINCENT, artiste peintre du village, pour la création et le dessin des motifs sur le thème de la vallée de l'Ibie, cette fois pour la peinture, ils ont bénéficié des conseils avisés de Mélanie COMTE habitante du hameau des Valades, qui anime bénévolement l'atelier créatif chaque dimanche. Une nouvelle séance de peinture est prévue au cours de l'été pour achever cette œuvre collective intergénérationnelle. Merci à Mélanie et Bernard pour leur disponibilité et bien sûr aux jeunes et aux enfants qui en sont à l'initiative et à la réalisation.

Comme ils ne manquent pas d'idées...ils souhaitent réaliser une boîte à livres extérieure pour permettre l'échange d'ouvrages et de revues... ils ont pensé à une « ruche à livres »... à suivre !

Le Conseil municipal, lors du vote du budget leur a octroyé un budget participatif de 600 €.

Il faut rappeler que la précédente génération avait gardé trois années consécutives le budget annuel qui leur était alloué afin d'acheter des agrès, qui sont aujourd'hui en cours d'installation sur le pré communal, c'était leur idée qui profitera à tous !

Enfin, ils participent fidèlement aux cérémonies commémoratives le 8 mai et le 11 novembre, en lisant le message du Ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Coup de chapeau à Malou PICHON !

Malou est devenue championne d'Ardèche de pétanque en triplé avec ses partenaires Benjamin MICHEL et Ayméric AUDIGIER. En catégorie Benjamin, ils se sont qualifiés pour la ligue Rhône Alpes à Bourg Saint Maurice (73). Malou est licenciée au club de Barry pétanque de Lavilledieu et s'entraîne à l'école de pétanque du secteur. La distance de jeu, pour cette catégorie benjamine, est de 4 à 7 m. Félicitations Malou ! Nous sommes fiers de toi !

AG-FO



LES ASSOCIATIONS



Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes a terminé l'année en beauté avec un Noël des Enfants très réussi grâce au retour de Guignol qui a enchanté les petits et émus les aînés avant le partage du traditionnel goûter.

Pour démarrer 2018, le Comité s'est réuni en assemblée générale le 7 janvier, ce qui fut l'occasion de faire rentrer Rollande OZIL au Comité à la place de Stéphane BOURG démissionnaire, puis de partager la galette des rois avec les villageois en toute convivialité.

La soirée costumée du 3 mars, avec au menu du chili con carne, et le repas des aînés le 7 avril à l'Auberge des Salèlles, furent l'occasion de bons moments de partage entre habitants du village, et la chasse aux œufs de Pâques a encore vu courir une ribambelle d'enfants dans le pré communal le 8 avril et le Dimanche 17 juin : fête du pain aux Salèlles « nouvelle formule ».

Prenez note dès à présent des prochains rendez-vous 2018 :

- Mardi 10 juillet : cinéma sous les étoiles avec le film « La Ch'tite Famille »
- Dimanche 15 juillet : vide-grenier
- Mercredi 15 août : fête du village avec défilé de chars sur le thème des pays du monde

Nous comptons sur vous !

adresse mail : cdfbie2016@gmail.com

L'atelier créatif

Cette année a été consacrée à la peinture acrylique sur toile (des vraies) ; mais aussi à la mosaïque : un peu de pâte de verre ou de la faïence concassée collée sur des planches en bois. Le tout joliment décoré.

Des talents cachés se sont révélés avec Agnès, Valérie, Laura, Maëlys, Coline, Daniela, Gaël et Lya.

Quelle ne fut pas ma surprise, quand un matin, j'arrive à l'école, un vieux drap sous le bras et que mes petits élèves me demandent : Peut-on peindre sur du tissu ?

Plus qu'une révélation, c'est une nouvelle étape qui a été franchie avec une explosion d'idées de : Ema, Célia, Malou, Naomi et Jeanne.

La petite maison dans la prairie ne figure pas que dans un film. Allez voir la « vôtre » sur le pré communal !

Bon été à tous et n'oubliez pas vos pinceaux.



A.C.C.A.

L'A.C.C.A. prépare la saison de chasse 2018/2019 avec son Assemblée Générale du 9 juin 2018 à la maison de la chasse.

Les dates de pose des clôtures des vignes et de remise des cartes seront précisées ultérieurement, en principe fin juillet début août.



Accueil Ibie

association des hébergeurs de la vallée de l'Ibie

La saison estivale 2018 a bien débuté pour notre association, avec la 3e édition du weekend « deuches en Ardèche » qui a rassemblé 42 équipages venus de toute la France pour deux journées riches en animations, découvertes du territoire et échanges conviviaux !

Notre association travaille toute l'année au rapprochement et à la communication des hébergeurs de la vallée entre eux, à la promotion du territoire et de ses acteurs locaux avec lesquels elle tisse de nombreux partenariats.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été !!

www.giteibie.com

Tel Association Accueil Ibie : 04 75 37 46 72



Collectif local « stop aux gaz et huile de schiste »

Bien que les permis qui menaçaient notre région soient supprimés, nous ne baissons pas la garde. En effet, les discussions sur le CETA « Accord commercial Europe-Canada » et le TAFTA (Accord commercial Europe-USA) sont toujours en cours. Si ces accords devaient aboutir ce serait la porte ouverte aux pétroliers pour l'exploitation des gaz et huiles de schiste par fracturation hydraulique sans que nous ne puissions nous y opposer.

Notre campagne d'information en sera l'objet cet été sur le marché de Villeneuve de Berg, du 13 juin au 22 août 2018.